

Compte rendu succinct

Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2010

DAG/SA/GCa

La séance est ouverte à 9 h 10.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal

- approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 19 décembre 2009, 3 et 26 mars, 19 mai, 25 juin, 24 septembre et 5 novembre 2010.
- Désigne la Société PHILIPPE DEPANNAGE EURL THIONVILLE comme titulaire de la Délégation de Service Public (D.S.P.) pour l'exploitation de la fourrière automobile.
- Donne son accord
 - o à la création du Conseil Consultatif du quartier-village de VEYMERANGE,
 - o à l'organisation d'une consultation en vue de la vente
 - de la Casemate Griesberg, pour la réalisation d'une opération de valorisation et de développement de ce site autour d'un programme de commerces, de services et de logements,
 - de l'ancienne école d'ELANGE, dans le cadre d'un projet d'habitat.
- Se prononce en faveur de l'admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables de l'exercice 2010 pour un montant de 1.588,71 € en ce qui concerne le Budget de la Ville et qui s'élève à 1.380,21 € pour le Budget de l'Eau.
- Adopte la décision modificative n° 4 de l'exercice 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 196.000,- € en section d'Investissement du Budget de la Ville et pour le Service de l'Eau à 2.255.000,- € en Investissement et à 0 € en Fonctionnement.
- Décide l'anticipation sur le Budget d'Investissement 2011 de la Ville de 2.623.178 €, et, sur le Budget primitif 2011 du Service de l'Eau, de la somme de 195.600,- €.
- Accorde sa garantie à un emprunt souscrit par l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) dans le cadre de l'acquisition-amélioration de 26 logements situés 3-5, Rue des Pyramides, à hauteur de 25 % du prêt de 1.740.825 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Se dit favorable à la récupération d'intérêts moratoires auprès du comptable public.

- Donne son accord
 - o au versement d'une subvention de 420.000,- € pour l'année 2011 au Centre Dramatique National de Thionville - Lorraine,
 - o à la passation d'une convention de parrainage entre la Ville de THIONVILLE, la Ville de GAO, les Comités de jumelage de THIONVILLE, de GAO et l'Association Solidarité envers les Femmes et les Enfants démunis de GAO-ASFELD,
 - o au renouvellement des conventions passées entre le C.C.A.S., la Ville et les Centres Socio-Culturels des quartiers : C.S.C.T.E. « Le Lierre », Association « Jacques Prévert », Association « Les Grands Chênes », Centre Socioculturel « Saint-Michel »,
 - o à la mise en œuvre, au Conservatoire de Musique, de la programmation pour le premier semestre 2011 de la Salle Adagio, pour un coût de 10.000,- € pour trente-trois représentations.

- Décide
 - o de solliciter des aides financières, notamment auprès du Conseil Général de la Moselle et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), pour le financement de la Musique des Sapeurs-Pompiers,
 - o de reconduire l'exposition/vente de la Mission Régionale des Métiers d'Art dans le cadre des animations de Noël au Beffroi,
 - o de verser une participation financière aux associations sollicitées pour le Défilé de Saint-Nicolas,
 - o de procéder à l'achat d'instruments pour le Conservatoire de Musique en 2011 pour une somme de 14.202,- €,
 - o de mettre en œuvre la programmation pour 2011
 - au Conservatoire de Musique, des animations dans le cadre de ses activités pédagogiques, pour un coût qui s'élève à 11.963 €,
 - à la Bibliothèque Municipale, pour un montant qui s'élève à 8.500,- €,
 - o de dénommer l'école maternelle du Centre « Ecole maternelle Poincaré »,
 - o de procéder au versement des dotations en espèces par élève pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2010/2011 des écoles maternelles,
 - o d'octroyer une aide financière
 - de 1.500 € à une sportive Thionvilloise de haut niveau en situation de handicap,
 - de 6.000 € au Cercle Sportif de Veymerange,
 - de 4.000 € à l'Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive,
 - de 225 € à l'Association pour la Promotion de la Culture Skate,
 - o de procéder au versement d'une bourse de 210 € à l'Association Emergence afin de financer une partie d'un séjour prévu lors des vacances de printemps 2011 dans le cadre du Projet Educatif Local (P.E.L.).

- prend acte des rapports d'activités de l'année 2009 :
 - o Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières (S.I.S.C.O.D.I.P.E.),
 - o Service public de l'eau potable,
 - o Service public de gestion des déchets de la Ville.

- Emet un avis favorable
 - à la rétrocession au profit de la Ville du parvis de la Cour des Capucins situé à l'angle de la rue de Paris et de l'allée Raymond Poincaré,
 - à l'acquisition d'un terrain à OEUTRANGE,
 - à la cession
 - d'un terrain à OEUTRANGE,
 - de l'immeuble communal 14, rue de la Vieille Porte,
 - à la mise à disposition d'un terrain au profit d'Electricité de France (E.R.D.F.), place aux Hirondelles,
 - à l'acquisition de terrains frappés d'alignement :
 - charmille des Flâneurs,
 - rue Guérin de Waldersbach,
 - à la mise à disposition gratuite au profit de l'Association ASCOVILLE et de la CROIX-ROUGE FRANCAISE des locaux situés respectivement 1, Rue Saint-Maximin et 23, Avenue Comte-de-Bertier, dans l'ancienne école Saint-François,
 - à la modification de la consistance du lot n° 2 de la chasse communale,
 - à l'application des adaptations réglementaires en matière de gestion du personnel concernant
 - le Compte Epargne Temps (C.E.T.),
 - le Tableau des effectifs de la filière Police Municipale,
 - la rémunération des Collaborateurs de Cabinet.

- Approuve
 - la dénonciation de la convention liant la Ville et l'Association « Passage » vers le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) suite au transfert de sa gestion,
 - la passation d'une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle concernant le site des étangs de Saint-Pierre,
 - la mise en œuvre de la procédure du droit de reprise au profit de la Ville de deux parcelles d'une surface totale de 4 a 81 ca appartenant à la copropriété « L'Européen » dans le cadre des travaux d'aménagement de la gare.

La séance est levée à 13 h.